

CONSEIL DE QUARTIER

MONTFAVET

Mercredi 16 mai 2018

Etaient présents :

- Elus : L.ABEL-RODET, A.CASTELLI, F.LICHIERE, C.ROCCI.
- Membres : L.BARBE, M.DE MICHELE, J.GALLERINI, G.METAXIAN, B.PASCAL, S.PERINO, F.PROST, C.PUTTO, B.REY-FLAUD ALPHANDERY, Y.REYNES, C.SOUTIF, M.VOYANT.

Excusés : D.BONNICI,

Absents : C.BONNAURON, P.BONNEFILLE, F.CARLIN, P.DAVIN, B. ELIAS-SODAVALLE, J.GIORNAL, A.MARCHAL,

M. André CASTELLI ouvre la séance à 18 h 00.

Il donne la parole à M.SOUTIF. Celui-ci nous indique qu'il a obtenu un rendez-vous auprès des services de la ville, en présence de Mme ABEL-RODET, en ce qui concerne l'installation des panneaux d'information électroniques.

Les élus doivent en tous les cas rencontrer les services afin de faire un point sur tous ces projets élus par les avignonnais au cours du dispositif de budget participatif. M.CASTELLI propose d'appuyer la solution d'un référent clairement identifié au sein de ce dispositif afin de permettre aux conseillers de trouver facilement une oreille attentive à leur questionnement.

Monsieur SOUTIF souhaite également savoir si le conseil de quartier désire déposer un projet dans le cadre du budget participatif 2018. Une réflexion peut être engagée mais la réponse est difficile à apporter sur l'instant (sont évoqués des cabanes à livres, aménagement de repères à chat...)

M.CASTELLI annonce que le 05 juin 2018 à partir de 16 h 30, une visite est organisée en présence du bureau d'étude en charge du projet de quartier de gare, est organisée. A la suite de cette visite, une réunion aura lieu à la salle du Rex afin de commencer à réfléchir à l'aménagement du quartier de gare et à recueillir les idées de chacun.

Dans le cadre de cet aménagement, la ville s'est portée acquéreur d'une partie des terrains NITARD et TAMAÏ.

La seule difficulté rencontrée concerne les terrains de SNCF immobilier avec laquelle un accord n'a pas été encore trouvé.

En ce qui concerne le PLU, Monsieur SOUTIF manifeste son mécontentement quant au refus des services, par manque de temps, d'évoquer celui-ci en conseil de quartier et notamment en ce qui concerne précisément Montfavet. En tous les cas des réunions publiques supplémentaires seront organisées dans le cadre de cette procédure. M.SOUTIF rappelle que le conseil doit réglementairement être rattaché aux décisions prises en ce qui concerne le PLU, ce qui n'est pas le cas.

M.CASTELLI évoque les points mis en place dans le futur PLU et notamment le respect des systèmes d'irrigation sur Montfavet et des haies qui doivent être préservées sur le territoire avignonnais.

A ce propos, M. Bruno PASCAL précise que ces haies n'ont véritablement plus d'intérêt dans la gestion agricole actuelle. En effet, seule une haie de cyprès au nord d'une parcelle ne provoque pas ou peu de nuisance pour l'agriculture. Une haie de cyprès ou de platanes au centre ou au sud d'une parcelle gêne considérablement la rentabilité attendue et demandée aux agriculteurs. A son avis, inscrire dans le PLU le respect de ce type de haie est une aberration, il faut analyser la situation au coup par coup mais ne rien inscrire dans le marbre.

En ce qui concerne les canaux, M.ROCCI rappelle que dans le cadre de la délivrance des permis de construire, la ville a obtenu que l'ASA des canaux soit informée de chacun d'eux. M. Bruno PASCAL, en ce qui concerne Montfavet, pense que ce n'est pas toujours le cas. En tous les cas, cette règle sera inscrite au PLU.

M.CASTELLI précise qu'il est important dans ce cas de différencier les zones agricoles et urbanisées afin de préserver les haies uniquement dans ces dernières. Une motion pourrait être votée par le conseil de quartier de Montfavet à ce propos afin d'alerter les techniciens en charge de la construction du nouveau PLU.

La motion proposée par M.SOUTIF est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil : « Mme le Maire, les services de la mairie, après plusieurs relances, ne veulent pas présenter les projets de PLU concernant le quartier de Montfavet arguant le manque de temps. Le conseil réuni ce jour, 16 mai 2018, continue à demander que tous les projets concernant le quartier soient présentés indépendamment des autres démarches de présentation et de concertation comme le prévoit, du reste, la charte des conseils de quartier ».

Le conseil évoque le rapport d'étape qu'il devait proposer à la ville conformément à la charte des conseils de quartier (copie jointe au présent procès-verbal). Celui-ci est validé par l'ensemble du conseil, il sera donc transmis à la directrice en charge de la vie participative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

